



Bd Mexico (ex Rue G) Ain Sebaa
Tel : 05 22 35 06 00
Fax : 05 22 35 06 83
cadilhac@cadilhac.ma

Fiche de données de sécurité

Acide acétique 80%

Réf : DA02-22
Version v1
Date 31/03/2011

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIÉTÉ

Identification de la substance ou de la préparation

Nom commercial Acide acétique 80% dénaturé

Identification de la société

Cadilhac SA.
Bd Mexico (ex Rue G) Ain Sebaa
Tel : 05 22 35 06 00
Fax : 05 22 35 06 83
cadilhac@cadilhac.ma

2. COMPOSITION /INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Constituant	Numéro CAS	EINECS	Symb	R	%
ACIDE ACETIQUE	64-19-7	200-580-7	C	10 35	80%

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement de la préparation :



Corrosif

Phrases R: 34 Provoque des brûlures.

4. PREMIERS SECOURS

Indications générales	Ne jamais donner à boire, ni provoquer des vomissements en cas de perte de connaissance.
Inhalation	Transporter la personne à l'air libre. Si le malaise persiste, recourir à l'assistance d'un médecin.
Contact avec la peau	Laver à grande eau. Retirer les vêtements contaminés.
Contact avec les yeux	Laver à grande eau (durant 15 minutes au minimum), en gardant les paupières soulevées. Recourir immédiatement à l'assistance d'un médecin.
Ingestion	Boire beaucoup d'eau. Eviter de vomir (il existe des risque de perforation). Recourir immédiatement à l'assistance d'un médecin. Ne pas neutraliser.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L 'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié	Eau. Dioxyde de carbone (CO ₂). Mousse. Poudre sèche.
Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	Aucun
Risque particulier résultant de l'exposition à la substance / préparation en tant que telle, aux produits de la combustion, aux gaz produits	Peut former des mélanges explosifs avec l'air. En cas d'incendie, il peut se former vapeurs d'acide acétique. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, et peuvent donc se déplacer au niveau du sol.
Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	Aucun
Autres recommandations	Aucun

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles	Ne pas inhaler les vapeurs.
Précautions pour la protection de l'environnement	Prévenir la contamination du sol, des eaux et des égouts.
Méthodes de nettoyage	Ramasser avec des matériaux absorbants ou à défaut, avec de la terre ou du sable secs et déposer dans des conteneurs pour résidus pour leur élimination postérieure, conformément à la législation en vigueur. Nettoyer les restes à grande eau. Neutraliser avec de le sodium hydroxyde dilué.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Stockage	Récipients bien fermés. Dans un local bien aéré. Température ambiante.
Manipulation	Sans autres indications particulières.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION /PROTECTION INDIVIDUELLE

Contrôle limite d'exposition: (pour acide acétique pur)
MAK 10 ml/m3 ou 25 mg/m3 CEE 10 ml/m3 ou 25 mg/m3

Protections :

Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

Mesures d'hygiène particulières:

Oter les vêtements contaminés. Utiliser des vêtements de travail appropriés. Se laver les mains et le visage avant les pauses et après avoir terminé le travail.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect: Liquide transparent et incolore.

Odeur: Piquant

pH: ~2,5(10g/l)

Densité (20/4): 1,07

Solubilité: miscible avec de l'eau

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Conditions à éviter	Températures élevées.
Matières à éviter	Anhydrides./ Eau. Aldéhydes. Alcools. Halogénures d'halogène. Agents oxydants (acide perchlorique, perchlorates, halogénates, CrO 3 , halogénoxydes, acide nitrique, oxydes de nitrogène, oxydes non métalliques, acide chromosulfurique entre autres). Métaux. Hydroxydes alcalins. Halogénures non métalliques. Éthanolamine.
Produits de décomposition dangereux	En cas d'incendie, vapeurs d'acide acétique.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë:

DL 50 oral rat: 3310 mg/kg ACIDE ACETIQUE 100%

DL 50 dermal lapin:1060 mg/kg ACIDE ACETIQUE 100%

Effets dangereux pour la santé:

En cas d'exposition par inhalation	Irritation des voies respiratoires. Substance très corrosive. Peut provoquer broncho-pneumonie, Oedème dans le tractus respiratoire.
En cas d'ingestion	Brûlures de l'oesophage et de l'estomac. Spasmes, vomissements, difficultés respiratoires. Risque de perforation intestinale et de l'oesophage. Risque d'aspiration en vomissant. Il ne faut pas écarter: choc, arrêt cardio-vasculaire, acidose, problèmes rénaux.
En cas de projections ou de contact avec la peau	brûlures.
En cas de projections ou de contact avec les yeux	brûlures, troubles de la vision, cécité (lésion irréversible du nerf optique). Brûlures dans les muqueuses.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Mobilité :

Distribution: log P(oct)= -0,31 à 100%

Ecotoxicité :

- Test EC 50 (mg/l) : à 100%

Poissons (Leuciscus Idus) = 410 mg/l ; Classification : Fort. tox.

Poissons (L. Macrochirus) = 75 mg/l ; Classification : Ext. tox.

Crustacés (Daphnia Magna) = 47 mg/l ; Classification : Ext. tox.

Bactéries (Photobacterium phosphoreum) = 11 mg/l ; Classification : Ext. tox.

- Milieu récepteur :

Risque pour le milieu aquatique = Elevé

Risque pour le milieu terrestre = Moyen

- Observations :

Fortement écotoxique en milieu aquatique. Affecte les poissons, microcrustacés et bactéries par écart du pH. Ecotoxicité aiguë en fonction de la concentration du déversement.

Dégradabilité :

- Test :DBO 5= 0,88 g/g à 100%

- Classification sur dégradation biotique :

Dégradation abiotique selon pH : ———

- Observations : Produit biodégradable.

Accumulation :

- Test :

- Bioaccumulation : Risque = ———

- Observations : Produit non bioaccumulable.

Autres effets possibles sur l'environnement:

Effets écotoxiques en raison de la variation du pH.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Substance ou préparation:	Dans l'Union Européenne, des normes homogènes pour l'élimination des résidus chimiques ne sont pas établies; ceux-ci ont le caractère de résidus spéciaux, et leurs traitements et élimination sont soumis aux législations internes de chaque pays. Il faudra donc, selon le cas, contacter l'autorité compétente, ou bien les entreprises légalement autorisées pour éliminer des résidus.
Conditionnements contaminés:	Les conditionnements et emballages contaminés des substances ou préparations dangereuses recevront le même traitement que les propres produits qu'ils contiennent.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Terrestre (ADR/RID):

Dénomination technique: Acide acétique en solution avec plus de 50% et moins de 80% en masse d'acide
ONU 2790 Classe: 8 Paragraphe et lettre: 32b 1

Maritime (IMDG):

Dénomination technique: Acide acétique en solution avec plus de 50% et moins de 80% en masse d'acide
ONU 2790 Classe: 8 Groupe d'emballage: II

Aérien (ICAO-IATA):

Dénomination technique: Acide acétique en solution avec plus de 50% et moins de 80% en masse d'acide

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Étiquetage selon Directive de la CEE

Symboles: C Corrosif

Étiquetage



Corrosif

Indications de danger: (notation: entre () si vente au public, ~S recommandé dans certains cas)

R: 34	Provoque des brûlures.
S(1/2)	Conserver sous clé et hors de la portée des enfants.
S(~25)	Éviter le contact avec les yeux.
S23	Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.
S26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S(~28)	Après contact avec la peau, se laver immédiatement avec de l'eau
S36/37/39	Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
S45	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
S~60	Éliminer le produit et/ou son récipient comme un déchet dangereux.

16. AUTRES INFORMATIONS

Les données consignées dans la présente Fiche de Données de Sécurité sont basées sur nos connaissances actuelles, leur unique objet étant d'informer sur les aspects de sécurité, elles ne garantissent pas les propriétés et caractéristiques y mentionnées.